Dans la quatrième partie des « Exercices spirituels » se rapportant à la préparation à l'oraison, nous trouvons encore :

« Prenons l'engagement d'imposer soit au corps, soit à l'esprit une mortification à tel moment bien déterminé de la journée.

« Mortifions l'imagination et le cœur... Quand notre cœur est divisé et se donne partiellement à la créature, il devient moins apte à l'oraison...

« Nos sens extérieurs sont le goût, la vue, l'ouïe, l'odorat et le toucher. Sans la mortification des sens il n'y a pas d'oraison possible. »

Et plus loin ces conseils pour provoquer des hallucinations :

« Par la pensée il faut voir Dieu assis sur un trône étincelant de lumière, les anges prosternés à ses pieds et se voilant la face de leurs ailes, les saints, tout absorbés dans la contemplation de Dieu.

« Un autre moyen : se transporter par la pensée devant le tabernacle. »

Quel cerveau bien équilibré résisterait aux jeûnes répétés, à l'obsession des oraisons, des mesquines pratiques religieuses, aux pénitences, aux corrections, aux mortifications, aux apparitions provoquées par l'hypnose des méditations truquées !

Les filles ne sont admises dans la congrégation que si « elles sont susceptibles de formation », disent les statuts. Le terrain doit donc déjà être préparé à l'aberration mystique. La résistance doit être rare, l'effet attendu prompt et certain.

Les yeux dilatés contemplant dans l'ombre les paysages paradisiaques, la chair meurtrie par les mortifications, les nerfs asservis à l'idée fixe, l'Humble Fille erre dans le monde comme une égarée et du geste inconscient d'une lamentable Ophélie elle se dépouille de ses joyaux que la main de son guide en soutane recueille avidement...

ALEX WILL.

Conseil des Ministres

Le mouvement préfectoral est ajourné

Paris, 2 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Le conseil s'est d'abord occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres.

Le ministre des finances a fait signer un mouvement dans le haut personnel de la Cour des comptes qui a pour point de départ la démission de M. Charles Laurent, premier président de cette cour. M. Charles Laurent renonce aux fonctions publiques pour occuper une situation privée.

Sont nommés :

Premier président de la Cour des comptes : M. Alfred Hérault, doyen des présidents de chambre.

Président de chambre : M. Albert Petit, conseiller maître.

Conseiller maître : M. Dubois de l'Estang, conseil référendaire de 1re classe.

M. Hérault, qui succède à M. Ch. Laurent, a été député de la Vienne et sous-secrétaire d'Etat aux finances avec M. Sadi-Carnot comme ministre dans le cabinet Henri Brisson de 1885.

Le conseil a désigné M. Henri Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, comme ministre plénipotentiaire pour représenter la France à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Rome en 1911 et pour laquelle le gouvernement de la République a envoyé son adhésion au gouvernement italien.

Le mouvement préfectoral, qui devait être soumis ce matin à la signature du président de la République, a été retardé par suite de modifications qu'on a jugé utile de lui faire subir.

La prochaine réunion du conseil a été fixée au samedi 5 juin.

L'anthropométrie

Un professeur italien découvre un nouveau procédé de mensuration. — Le réseau veineux du dos de la main

Rome, 2 juin. — Les progrès réalisés en anthropométrie sont incessants.

Voici que l'on signale l'invention d'un procédé que l'on dit supérieur à celui des mensurations faites en France, et même à la méthode si ingénieuse des empreintes digitales, qui est basée, on le sait, sur les différences que présente la trame du tissu de la peau sur chaque individu.

On annonce que le professeur italien Thomassia aurait trouvé un moyen d'identification basé sur la disposition tout individuelle du réseau veineux du dos de la main.

Les différences — car ce réseau veineux est différent chez chaque individu — s'observent facilement si l'on comprime le pouls de l'individu à identifier, ou si on lui fait tenir la main baissée.

Rien de plus facile, aussi, que de fixer par la photographie le réseau veineux d'un criminel. Enfin, cette méthode offrirait plus de sûreté en ce sens qu'il est impossible au criminel de modifier sans lésions profondes la trame de son réseau veineux, tandis qu'il peut détruire la peau de ses doigts par des brûlures superficielles, peu dangereuses, et d'autres moyens encore qui peuvent changer, sans grande douleur, l'aspect de ses empreintes digitales.

A LA CHAMBRE

Les conventions de l'Etat AVEC LES Messageries maritimes

La suite de la discussion renvoyée au 9 juin

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri BRISSON.

L'EMPLOI DE LA CERUSE

VIVIANI dépose le projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à l'interdiction de l'emploi de la céruse.

M. BRETON demande que la commission d'hygiène publique s'entende avec la commission similaire du Sénat pour arriver à une entente entre les deux assemblées sur la question de la céruse et rédiger un texte commun.

LE MINISTRE DU TRAVAIL s'associe à la proposition Breton. Il ajoute que le gouvernement n'acceptera pas plus demain qu'il n'a accepté hier le principe de l'indemnité.

La proposition est adoptée.

LES MESSAGERIES MARITIMES

On revient au projet de convention passée entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes.

M. BRINDEAU a la parole dans la discussion générale commencée mercredi dernier. Il critique les diverses parties de la convention.

Dans une interruption, M. CAILLAUX dit incidemment qu'il parle au nom du gouvernement.

M. TOURNADE. — Le ministre du commerce n'est pas là. Nous demandons son avis.

M. DUPOURQUE. — On nous demande d'approuver une convention sans nous donner tous les documents d'appréciation nécessaires ; il nous est donc impossible de juger en connaissance de cause.

Une discussion s'engage entre l'orateur, le rapporteur et le ministre des finances au sujet des chiffres de transport présentés par le rapporteur. M. Dupourqué s'inscrit en faux contre les tableaux présentés.

M. CARNAUD, rapporteur de la commission de la marine, vient défendre le projet de convention. Contrairement à ce qui a été dit par les adversaires du projet de convention, le gouvernement a présenté à la commission de la marine un cahier des charges sensiblement différent de celui qui existait, notamment en ce qui concerne la construction des navires neufs qui devront être exclusivement construits en France ; d'autres modifications importantes y ont été apportées, mais il y a une lacune, c'est de comprendre dans cette convention les lois et décrets concernant la réglementation du travail à bord et la sécurité des matelots et chauffeurs du commerce.

La Chambre aura deux façons de repousser la convention : la première, en refusant le passage à la discussion des articles ; la seconde, en augmentant les obligations de la Compagnie de telle façon qu'elle-même refuse la convention.

L'orateur expose toutes les obligations qui devront être mises à la charge de la Compagnie en ce qui concerne la réglementation du travail à bord et la sécurité des marins et chauffeurs.

M. CARNAUD. — On a parlé d'une proposition faite par la Société d'études que préside le comte Armand en vue de se substituer aux Messageries Maritimes.

Cette société n'a pas les moyens nécessaires pour mener à bien la charge qu'elle veut assumer.

Enfin il critique la proposition du comte Armand qui demande que l'on supprime le privilège des inscrits maritimes pour éviter les grèves ; si on le suivait dans cette voie, on rendrait difficile le recrutement de notre marine de guerre.

M. CLOAREC critique la convention ; son adoption équivaudrait à la ruine de toute concurrence comme l'ont déclaré les Chambres de commerce de La Rochelle, Bordeaux etc. ; elle porterait en outre un grave préjudice aux inscrits maritimes eux-mêmes.

Au lieu de traiter de gré à gré il vaudrait mieux avoir recours à l'adjudication qui aurait pu donner de meilleurs résultats.

Si l'adjudication n'avait pas donné de résultats on aurait alors recours à la subvention.

Il dit que cette convention a été passée contrairement au décret de 1882 qui spécifie les cas où il est permis de traiter de gré à gré ; aucun de ces cas n'est applicable à la convention qui nous occupe.

Il termine en demandant le renvoi du projet à la commission.

M. SIEGFRIED dit que toutes les Chambres de commerce qui ont été consultées se sont prononcées contre le projet de convention ainsi que toutes les sociétés industrielles ; il donne lecture de délibérations de diverses Chambres de commerce

Il fait une longue critique de la convention en rééditant tous les arguments des adversaires de la convention ; il demande de nouvelles études, et que l'on procède à une adjudication.

La suite de la discussion est renvoyée au mercredi 9 juin.

Demain, suite de la discussion sur la suppression des conseils de guerre.

La séance est levée à 5 h. 35.

La Réforme militaire belge

Le Président du Conseil annonce le prochain dépôt d'un projet de réorganisation du recrutement

Bruxelles, 2 juin. — La droite de la Chambre et du Sénat s'est réunie aujourd'hui en assemblée plénière pour examiner la question militaire.

Tous les chefs du parti catholique étaient présents. L'échange de vues a révélé des dissentiments profonds.

M. WOESTE a soutenu qu'en aucun cas il ne voulait admettre une augmentation du contingent et qu'il suffirait de modifier quelque peu la loi de 1902 établissant le régime du volontariat.

L'ancien président du Conseil, M. VAN DEN PEEREBOOM a également préconisé la réforme militaire dans un intérêt politique et social.

M. SCHOLLAERT, président du Conseil, au nom du Gouvernement, a annoncé qu'il déposerait dans une quinzaine de jours un projet de loi dont il s'est abstenu pourtant de faire connaître les grandes lignes ; il a demandé aux députés de ne pas voter la proposition des gauches tendant à l'abolition pure et simple du remplacement. Cela afin de ne pas compromettre d'avance le projet ministériel.

M. HUYSMANN, libéral, déclare qu'il est officiellement constaté que l'armée n'a ni les effectifs de paix, ni les effectifs de guerre complets : 20.000 hommes, dit-il, manquent aux effectifs de guerre. Si un incident surgissait, nous ne pourrions défendre efficacement nos frontières ; nous attendons un projet de loi assurant sérieusement la défense et la sécurité du pays.

Le Président du Conseil répond : Nous aurons des mesures à prendre et nous saurons les prendre ; nous cherchons actuellement une solution ; très prochainement, nous déposerons un projet que nous demanderons à la Chambre de discuter avant la séparation.

L'incident est clos.

Terrible drame de la folie

Bilbao, 2 juin. — Dans la commune d'Arrufa, un individu présentant des symptômes de folie et qui avait été mis en observation chez ses parents, réussit ce matin à tromper la surveillance de ceux-ci et à s'enfuir. S'armant d'un couteau, il chercha à frapper sa mère, mais celle-ci parvint à se réfugier dans une maison voisine.

Le fou s'étant ensuite armé d'une pioche alla se poser sur le bord de la route. Sa femme qui passait par là essaya de le calmer, mais il se précipita sur elle et lui porta plusieurs coups de pioche. Une fois sa femme étendue à terre, le fou lui écrasa la tête avec une grosse pierre.

Deux passants ont été grièvement blessés. Un cycliste fut également attaqué, mais il parvint à prendre la fuite et il alla avertir la gendarmerie qui, après de longs et pénibles efforts, réussit à maîtriser le meurtrier.

Un amant tue sa maîtresse puis se suicide

Paris, 2 juin. — Un drame de la jalousie s'est déroulé hier soir, vers sept heures et demie, dans un appartement de l'immeuble 56, rue Saint-Dominique. Un ouvrier fumiste a, à la suite d'une discussion, tué sa maîtresse de trois coups de revolver, puis a voulu se faire justice.

Les deux amants, Joseph Hilery, âgé de vingt-deux ans, et sa maîtresse, Mme veuve Parent, trente-huit ans, vivaient en commun depuis plusieurs mois. Des querelles éclataient quelquefois entre eux, mais la réconciliation suivait toujours de près ces scènes qui, d'ailleurs, à aucun moment, n'avaient pris un caractère grave.

Hier soir, une nouvelle discussion s'éleva entre Joseph Hilery et sa maîtresse, motivée, croit-on, par les reproches injustifiés que celle-ci faisait à son amant au sujet de son infidélité. En peu d'instants, tous deux furent dans un état de surexcitation terrible.

Tout à coup, l'ouvrier fumiste sortit de table et se dirigea vers le buffet dont il ouvrit le tiroir. Mme Parent comprit l'intention de son amant. Celui-ci venait de prendre dans le meuble un revolver qu'elle savait chargé. Elle cria, appela au secours, chercha à fuir, mais soudain trois détonations retentirent. Elle s'abattit. Les trois projectiles l'avaient atteinte à la tête.

Tandis que des voisins accouraient, enfonçant la porte pour pénétrer dans l'appartement, Joseph Hilery s'agenouilla devant sa maîtresse râlante et se tira un coup de son arme à la tempe droite.

Ce fut presque deux cadavres que l'on transporta à l'hôpital Laënnec. Mme veuve Parent ne survécut d'ailleurs pas longtemps à ses blessures. Elle expira en arrivant.

L'état du meurtrier est désespéré. On craignait même qu'il ne passât pas la nuit.

LES SCANDALES DE LA MARINE

M. THOMSON EST ENTENDU PAR LE PARQUET MARITIME. — IL COUVRE ENTIÈREMENT SON ANCIEN COLLABORATEUR

Paris, 2 juin. — M. Gaston Thomson a été entendu sur l'affaire Dupont, dans les bureaux de la rue Royale, par les magistrats du parquet maritime de Cherbourg.

Sur une interrogation de M. le lieutenant de vaisseau Bigant, rapporteur, l'ancien ministre de la marine a expliqué qu'il avait, au moment de son départ, demandé à M. Dupont, à titre de service personnel et en quelque sorte comme le complément de sa collaboration de quarante-cinq mois et de son inlassable labeur, de recueillir et de conserver ses papiers personnels, c'est-à-dire toutes les copies relatives à des études propres, les notes faites en vue du travail particulier du ministre, les reproductions de documents qui pourraient, le cas échéant, permettre de fournir toutes les explications nécessaires soit à la tribune, soit dans la presse, sur les mesures prises, les projets réalisés, les actes ordonnés pendant son administration.

Il ne s'agissait, bien entendu, ni d'originaux ni de pièces confidentielles, secrètes et graves, mais — ce qui est absolument dans le droit du ministre — de la reproduction de tous les renseignements recueillis pour justifier une longue gestion, pour rappeler les demandes formulées par lui à d'autres ministères, et aussi pour défendre à l'occasion, dans les controverses maritimes, des idées personnelles sur les transformations de notre marine de guerre, sur les conditions de notre développement naval, sur les programmes de construction et d'utilisation de notre flotte, sur le personnel ouvrier, sur les comparaisons avec les marines étrangères, etc.

C'est à l'école du génie maritime, c'est-à-dire dans un endroit peu mystérieux et qui est une dépendance du ministère de la marine, que ces papiers avaient été portés, et les magistrats, qui les avaient examinés, avaient pu se rendre compte de leur caractère et de leur intérêt technique.

Sur l'incident d'Uniaux, M. Gaston Thomson a expliqué ce qui s'était passé. Il a montré que dans cette circonstance comme dans toutes les autres, son ancien chef de cabinet, qui n'avait fait que suivre ses instructions, avait agi avec la plus grande correction et la plus entière bonne foi. Il a établi que l'existence des deux pièces (note du contrôleur et lettre de M. Boucoiran) formant le dossier de cette affaire était précieuse, surtout pour son administration, car leur examen suffirait pour faire comprendre l'attitude du ministre en cette occasion.

M. Gaston Thomson, en un mot, a revendiqué pour lui-même toute la responsabilité des actes accomplis.

A la Commission d'enquête

MM. Massé et Lagasse demandent que la Chambre confère à la Commission des pouvoirs judiciaires

Paris, 2 juin. — La commission d'enquête sur la marine a reçu ce soir communication du bordereau des pièces saisies chez M. Dupont et qui ont été dépouillées à ce jour.

Contrairement à ce qui a été annoncé, le dépouillement ne sera terminé que demain soir.

Une quarantaine de pièces, dit-on, parmi lesquelles le dossier connu sous le nom de dossier d'Uniaux, ont été retenues comme utiles à l'instruction ouverte contre M. Dupont pour détournements de documents officiels.

Après avoir reçu cette communication, la commission a été saisie par MM. Massé et Lagasse d'une motion tendant à demander à la Chambre des pouvoirs judiciaires.

La commission s'est renvoyée à demain pour statuer sur cette proposition, qui a rencontré une vive opposition.

Le lancement du "Danton"

Brest, 2 juin. — Il est maintenant établi que le « Danton » ne pourra pas être relancé le 4 juin comme on l'espérait.

L'amiral Boué de Lapeyrère qui est retourné à Paris pour assister au conseil supérieur de la marine, va entretenir le ministre des travaux que comptent effectuer les ingénieurs des constructions navales pour avancer le lancement.

Le « Danton », parfaitement soutenu sur cale, ne souffre point dans sa position.

Tentative d'évasion au Palais de Justice

Paris, 2 juin. — Le Palais désert en ce moment — nous sommes en vacances de Pentecôte — a été mis en émoi cet après-midi par une tentative d'évasion.

Un jeune homme de 19 ans, Louis Dercourt, inculpé de tentative de cambriolage, attendait vers 3 heures et demie d'être interrogé par le juge d'instruction Worms lorsque, profitant d'un moment d'inattention du garde républicain chargé de le surveiller, il se leva, ouvrit la porte faisant communiquer le couloir des prisonniers et celui des témoins, et courut jusqu'à la porte de ce dernier couloir donnant sur l'escalier conduisant à la sortie.

En un clin d'œil, Dercourt descendit les deux étages : il avait des espadrilles aux pieds et filait vite !

En bas de cet escalier, se trouvait un garde du Palais. Dercourt, au lieu de prendre le chemin le plus court pour gagner la Cour du Mai, fit le grand tour en prenant par les galeries de la Sainte-Chapelle et Marchande.

Cependant, les gardes républicains et les deux gardiens de la paix du 11e arrondissement, qui l'avaient arrêté il y a quelque temps et étaient cités comme témoins par M. Worms, s'étaient mis à sa poursuite ; ils prirent le chemin le plus court et cueillirent Dercourt sur le boulevard du Palais. Il était temps.

La tête basse, Dercourt fut reconduit chez M. Worms ; on le tenait solidement cette fois.

Une gare pillée par des ouvriers

Furieux de ne pouvoir prendre place dans un train, ils démolissent les wagons

Rome, 2 juin. — Hier, à quatre heures, à la station de Casalnuovo, sur la ligne secondaire de Naples à Nola-Baiano, eurent lieu des scènes d'une incroyable sauvagerie.

Environ trois cents ouvriers étaient réunis devant la petite gare pour prendre le train qui venait de Nola et qui allait à Naples ; mais celui-ci était déjà bondé de voyageurs, revenant de la célèbre fête du Monte-Vergine. Voyant qu'il n'y avait plus de place pour eux, les ouvriers, furieux, commirent de graves désordres : ils renversèrent les voitures, pillèrent la station et coupèrent les fils télégraphiques. Les employés et une partie des voyageurs essayèrent de s'opposer à ces actes des vandalisme, et il s'ensuivit des bagarres où il y eut plusieurs blessés ; puis les ouvriers se répandirent dans la campagne et allèrent brûler les cabanes des cantonniers et couper les fils télégraphiques.

La nouvelle fut apportée à Naples par un chef de train, qui avait pu gagner à pied la station voisine et était monté sur une locomotive. On envoya sur les lieux du désordre un commissaire de police, cinquante carabiniers et plusieurs agents. A l'arrivée de la force publique, les manifestants se dispersèrent dans la campagne, où l'on réussit tout de même à en arrêter quelques-uns.

Le Zeppelin II est rentré

Berlin, 2 juin. — Le « Zeppelin-II » est rentré ce matin à six heures, sous son hangar de Manzell. Le comte Zeppelin a confirmé qu'un fort vent du nord-est l'avait obligé à rebrousser chemin à Bitterfeld, à cause de la grande consommation d'essence qui en résultait.

La libération de Marchand

L'instituteur d'Epluches va poursuivre sa réhabilitation

Paris, 2 juin. — M. Marchand, l'instituteur d'Epluches, dont nous avons à plusieurs reprises raconté le douloureux calvaire, vient de bénéficier de la mise en liberté conditionnelle.

Libre aujourd'hui, l'instituteur d'Epluches entend poursuivre sa réhabilitation.

Nos lecteurs connaissent cette douloureuse histoire :

Au commencement de 1908, Théophile Marchand, qui dirigeait l'école mixte d'Epluches, était arrêté sous l'inculpation de viol sur une fillette de sa classe et d'attentats à la pudeur sur d'autres enfants.

Au mois de mai suivant, l'afaire vint devant la cour d'assises de Versailles. Les débats confus et contradictoires permirent si peu d'établir nettement la culpabilité de l'instituteur que le jury rendit un verdict mitigé entraînant pour le malheureux Marchand la condamnation à trois années de prison.

L'émotion fut grande à Epluches où la presque généralité de la population n'avait pas voulu croire à l'accusation portée par les enfants contre leur maître, et par deux fois, 95 électeurs sur les 105 que comptent le hameau firent une pétition demandant à ce que le prisonnier fut mis en liberté afin de pouvoir plus facilement prouver son innocence. De hautes personalités s'émurent, des ligues intervinrent.

Mais il aurait fallu, pour qu'on pût reviser le procès, des faits nouveaux, des preuves matérielles de la duplicité des jeunes accusatrices ; ces faits, ces preuves ont manqué jusqu'à ce jour et force fut au Parquet de garder M. Marchand à la prison de Pontoise jusqu'au moment où le prisonnier, ayant accompli la moitié de sa peine, fut susceptible de bénéficier de la libération conditionnelle.

Cette mesure de faveur vient d'être appliquée au condamné qui, nous l'espérons, pourra bientôt obtenir la complète réhabilitation à laquelle, nous en avons, comme ses nombreux amis, la conviction absolue, il a droit de prétendre.

Congrès International des Mineurs

LA PREMIERE SEANCE. — LES CONGRESSISTES AFFIRMENT LEUR VOLONTE DE CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA PAIX. — DISCOURS DE GONIAUX.

Berlin, 1er juin. — Le 20e congrès international des mineurs s'est ouvert lundi, à la Maison des Syndicats, à Berlin.

La Maison des Syndicats est un vaste bâtiment comprenant plus de cent bureaux pour les divers services syndicaux, une grande salle de conférences et une salle de fêtes. C'est dans cette dernière que se tient le Congrès.

La Maison des Syndicats possède aussi un vaste buffet restaurant et un pavillon avec 180 lits pour loger les ouvriers syndiqués sans travail ou de passage.

La Maison des syndicats a coûté trois millions de francs payés uniquement par les ouvriers syndiqués de Berlin, qui sont au nombre de deux cent vingt-cinq mille.

Parmi ceux-ci, les ouvriers métallurgistes constituent le contingent le plus important ; la section de Berlin, seulement, en compte 70.000.

Quarante employés rétribués aux appointements variant entre 2.500 et 4.000 francs, sont occupés aux écritures, aux services du contentieux et de renseignements.

Le syndicat des transports compte aussi vingt employés pour Berlin et il se propose la création d'une maison syndicale qui coûtera plus de deux millions. A côté de ces fortes organisations syndicales dont les tendances sont analogues à celles de nos syndicats réformistes, se trouvent d'autres groupements moins importants comme nombre : les syndicats chrétiens. Ceux-ci ne ressemblent pas cependant, malgré leur titre et leurs tendances idéalistes, aux syndicats jaunes de France. Dans la plupart des conflits, on les voit lutter avec les autres syndicats et dans les grèves ils font presque toujours cause commune avec les autres travailleurs.

On pourra voir du reste que les mineurs, appartenant au syndicat chrétien, adhèrent à la Fédération internationale et participent depuis plusieurs années aux congrès.

L'OUVERTURE DU CONGRES

Le congrès s'est ouvert au milieu d'une grande animation. Il y a 140 délégués appartenant à toutes les puissances d'Europe. Les délégués américains qui ne sont pas encore arrivés, sont impatiemment attendus.

Avant le commencement des travaux, la société chorale de la Maison des Syndicats chante un chœur de circonstance : « Unissons-nous ! »

Le citoyen RITTER, secrétaire des syndicats de Berlin, souhaite la bienvenue aux congressistes au nom des organisations qu'il représente et il affirme les sentiments de paix internationale de ses mandants.

Le citoyen SASENBACH, secrétaire de la commission générale des syndicats (la C. G. T. allemande), souhaite également la bienvenue aux délégués. Il parle de l'essor et de la méthode d'action féconde des syndicats allemands, qui ont vu, en 15 ans, passer le chiffre de leurs adhérents de 300.000 à près de 2.000.000.

Il termine, lui aussi, en affirmant que le prolétariat allemand est très attaché à la paix.

Le citoyen EDWARDS, député, président de la Fédération internationale des mineurs, prend à son tour la parole.

Il constate qu'il y a 15 ans que les mineurs se sont réunis pour la première fois, à Berlin. Il énumère les progrès de l'entente internationale des ouvriers syndiqués et il montre la patience qu'ont dû avoir les premiers militants pour obtenir ce résultat.

En passant il salue la mémoire des disparus et souhaite la cordiale bienvenue aux nouveaux venus.

Les mineurs, dit-il, sont les mieux organisés au point de vue international. Edwards espère voir les autres corporations se développer dans le même sens, et il affirme, en terminant, les idées pacifistes des mineurs anglais et leur désir d'un rapprochement de tous les peuples.

Le citoyen GONIAUX, député de Douai, parle au nom de la France. Son discours est haché d'applaudissements, en voici l'analyse :

DISCOURS DE GONIAUX

La délégation française dit Goniaux est très sensible aux souhaits de bienvenue exprimés par les représentants de la Fédération des ouvriers syndiqués allemands.

Nous sommes heureux de nous voir réunis de nouveau ici à Berlin avec les délégués des différents pays de l'Internationale minière, affirmant ainsi la continuité de nos efforts pour obtenir des gouvernements et du patronat de meilleures conditions de travail et de mieux être. La présence des représentants de diverses nationalités affirme aussi les sentiments pacifistes du prolétariat minier. La délégation française s'associe de tout cœur aux paroles prononcées par le citoyen Edwards à cet égard.

Qu'il nous soit permis de souligner à ce propos notre satisfaction de l'évènement considérable qui vient d'avoir lieu, à l'occasion des différents, nés de l'incident de Casablanca, entre la France et l'Allemagne, et heureusement solutionnés par le tribunal d'Arbitrage de la Haye.

FEUILLETON DU 3 JUIN. — N. 1

Fatale Passion

PAR

Paul de Garros

I

Le banquier Amable Peyrolles recevait ce soir-là dans son luxueux appartement de la rue Blanche : soirée tout intime qui réunissait seulement quelques familiers de la Bourse et les deux ou trois familles auvergnates liées à celle du manieur d'argent.

Amable Peyrolles était un homme affable, de cette affabilité quelque peu tapageuse et protectrice des gens récemment enrichis par le travail ou le hasard.

Au physique, M. Peyrolles était grand, mince et « portait beau », malgré ses cinquante ans.

Fils de petits bourgeois des environs de Clermont-Ferrand, qui s'étaient saignés jusqu'au dernier sou pour lui donner de l'instruction, il avait débarqué à Paris trente ans auparavant avec sa bonne volonté pour toute fortune.

Après des débuts extrêmement pénibles, il avait vu tout d'un coup le succès couronner ses efforts ; et, depuis, sa situation avait atteint un haut degré de prospérité.

A l'époque où le banquier avait jugé sa fortune suffisamment assise, il avait épousé une de ses compatriotes, Blanche Sauvagnat, jeune personne déjà mûre et pas belle, mais qui devait être pour lui une associée fidèle et dévouée.

Et cette union si parfaitement assortie avait donné comme produit une fille, Mathilde, qui était bien l'être le plus insupportable de la création.

Aussi, quoique Mlle Peyrolles eût 21 ans sonnés, qu'elle possédât de beaux cheveux, une taille élégante et une grosse dot, elle ne trouvait pas à se marier : son aimable caractère mettait en fuite les prétendants les plus intrépides.

. . . . . .

Vers dix heures et demie, la plupart des invités étaient arrivés. Cependant, il était facile de deviner, à son attitude nerveuse, que M. Peyrolles attendait encore quelques personnes dont la présence l'intéressait particulièrement. Il allait de la salle de jeu au salon, du salon à la salle de jeu d'un pas saccadé, les deux mains dans les poches de son gilet et chantonnant la scie en vogue d'un air visiblement préoccupé.

A la fin, il prit un parti. Il s'arrêta devant sa fille, qui causait avec François Taleyrac, un jeune compatriote et parent, employé depuis peu dans ses bureaux, et demanda, jouant l'indifférence :

— Mme Morange ne vient-elle pas ce soir ?

— Hé ! Comment voulez-vous que je le sache ? répondit Mathilde avec ennui. N'étant pas au courant des faits et gestes de Mme Morange, je puis encore moins deviner ses intentions. Mais, au fait, j'y songe, ajouta-t-elle, il est probable qu'elle ne viendra pas. J'ai entendu dire, je crois, qu'elle allait à une soirée où devait se rendre M. d'Orcel.

— ...D'Orcel ! murmura le banquier, dont la voix s'étrangla.

Et pour cacher son trouble, il s'éloigna aussitôt, tandis que Mathilde continuait du même ton sec et coupant, la conversation engagée avec le nouvel employé de son père.

C'était un cousin éloigné, — du côté des Sauvagnat, récemment débarqué d'Auvergne avec sa candeur et sa brave petite honnêteté de provincial, mais aussi avec cette énergie indomptable de l'Auvergnat pauvre qui a si souvent poussé loin cette race opiniâtre.

François Taleyrac avait vingt-quatre ans et une physionomie sympathique. Fils de veuve et dispensé comme tel du service militaire, il était toujours resté près de sa mère, à Pont-d'Allier, berceau des Sauvagnat et des Peyrolles, lorsque, un beau jour, il déclara qu'il ne voulait plus habiter ce village, que ce petit trou ne lui offrirait jamais les moyens d'arriver à la fortune, qu'il lui fallait Paris à tout prix.

Il faut ajouter que cette idée avait germée dans sa cervelle, à la suite d'un séjour qu'il avait fait au château de La Motte, maison de campagne de Peyrolles aux environs de Pont-d'Allier, où le luxe déployé par le banquier l'avait ébloui.

Bien entendu, sa mère s'était nettement opposée à ce projet.

C'était une brave femme, la mère de Taleyrac, peu instruite, mais pleine de bon sens, profondément dévouée, nullement égoïste.

Certainement, si elle eût vu dans ce départ un avantage pour son fils, elle n'eût pas hésité à l'encourager, même en songeant au pénible sacrifice que cela lui imposerait. Mais elle redoutait pour lui les entraînements de la grande ville, les dangers de toutes sortes, la lutte pour la vie cent fois plus dure là-bas qu'en Auvergne.

Puis, elle se figurait que son garçon, en allant à Paris, n'avait pas d'autre idée que de suivre toutes ces Parisiennes qu'il rencontrait à La Motte, ces dames Morange, par exemple, qui lui avaient sans doute tourné la tête avec leurs coquetteries.

Et la pensée qu'il serait exposé à subir l'influence de ces femmes-là, lui mettait la tête à l'envers.

Naturellement, François n'avait pas abandonné son idée sous prétexte que sa mère voyait des inconvénients à en faire une réalité.

Il lui avait juré que ses intentions étaient pures, qu'il serait aussi sage à Paris qu'à Pont-d'Allier et que, d'ailleurs, s'il s'imposait cette séparation, c'était uniquement pour que sa « chère maman » pût jouir d'une plus grande aisance. Si bien qu'il avait arraché le consentement de la chère maman en se donnant encore le beau rôle.

...Depuis quinze jours, Taleyrac était installé comme employé dans les bureaux de M. Peyrolles, à raison de cent cinquante francs par mois, et déjà l'on prétendait que le banquier, devinant ses aptitudes, avait pour lui des attentions, des bienveillances comme on n'en a ni pour un employé, ni même pour un petit cousin...

Ha ! c'est Mlle Peyrolles qui eût bien ri si on lui eût parlé de lui comme épouseur.

...Ce soir-là, au moment où Mathilde, qui n'avait sans doute pas trouvé d'autre auditeur de bonne volonté commençait à exposer à son cousin François ses théories sur le mariage, la vue d'un jeune homme qui passait au bras de son père, l'arrêta net.

Le nouveau venu, très élégant, avait une trentaine d'années environ ; sa physionomie était fine et distinguée, ses allures froides et correctes. Dès qu'il aperçut la jeune fille, il s'arrêta net et s'inclina respectueusement, en prononçant les phrases habituelles de salutation banale, tandis que M. Peyrolles disait :

— Inutile, n'est-ce pas, Mathilde, de te présenter M. d'Orcel, puisqu'il a bien voulu nous faire l'honneur d'être quelquefois notre hôte à La Motte ?

— L'honneur est pour moi, cher Monsieur : je suis un inconnu, vous êtes une des célébrités de la finance contemporaine.

Le banquier se rengorgea, tapotant ses goussets par contenance.

— Allons, mettons, fit-il avec modestie ; je n'en suis pas moins, croyez-le bien, très flatté de vous voir chez moi, d'autant plus qu'on m'avait fait craindre un instant que vous ne fussiez retenu ce soir dans une autre maison.

En même temps, il regarda sa fille, qui ne put cacher un léger malaise.

— ...Dans une autre maison ! répliqua d'Orcel étonné, je ne m'en souviens pas... Dans tous les cas, mon cher monsieur Peyrolles, soyez persuadé qu'entre votre maison et une autre je n'aurais pas hésité.

— Vous avez la réponse à tout, reprit le banquier en souriant ; je m'incline, je ne suis pas de force.

Ils s'éloignaient, se dirigeant vers le salon de jeux, lorsqu'un froufrou de robe de soie les fit retourner.

— Ah ! Mesdames Morange !

Aussitôt, Bernard d'Orcel et Amable s'empressèrent à leur rencontre. Mais déjà Mme de Peyrolles les avait devancés et accaparait ces dames, les accablant de questions :

— Comment allez-vous depuis votre séjour en Auvergne ? Etes-vous depuis longtemps de retour ? Et votre voyage en Dauphiné ? Charmant, paraît-il ! Hélène a donné dans une lettre quelques indications à Mathilde ; mais nous comptons maintenant sur de longs détails ! Ah ! les montagnes, c'est si joli ! Je raffole des montagnes.

Les demandes et les réponses partant à la fois se croisaient, se confondaient sans qu'il fût possible de s'y reconnaître. Mathilde, à son tour, s'avança et tendit la main en souriant, de son sourire sec et dédaigneux.

— Mon Dieu ! quel accueil, pensa Hélène, et d'où lui vient encore cet air glacial ?

Et elle se détourna, cherchant une diversion, un appui pour se remettre. Elle l'eut vite trouvé : elle venait de rencontrer le regard bon et franc de François Taleyrac qui, surmontant sa timidité, s'était approché et la saluait en souriant. Oh ! ce sourire, gauche et tendre à la fois ! Ce regard profond, enveloppant ! Pauvre mère Taleyrac, elle eût perdu la tête si elle eût assisté à cette entrevue.

Personne autour d'eux n'avait rien vu. Hélène tendit simplement la main à François, et aussitôt le pauvre garçon, débordant de joie, alla cacher son trouble au bout du salon, en se plongeant dans un album de photographies.

Mathilde, se décidant à faire contre mauvaise fortune bon cœur, entraînait son amie dans un coin pour bavarder ; et non loin de là, Mme Morange sémillante, très en verve, entre Bernard, M. Peyrolles et sa femme, menait la conversation d'une allure endiablée.

Elle faisait le récit du voyage en Dauphiné, qu'elle agrémentait d'anecdotes piquantes ; et elle paraissait rendre un plaisir extrême aux aventures qu'elle narrait.

— Allons, je vois que votre séjour en Auvergne est complètement oublié, Madame, conclut Bernard d'Orcel d'une voix qu'il s'efforça de rendre mélancolique.

— Je ne dis pas cela, Monsieur, j'en ai rapporté, au contraire, de trop bons souvenirs pour les oublier jamais, répondit Mme Morange en regardant le jeune homme avec une expression particulière, mais...

— Mais, continua le banquier, faisant l'aimable, si vous aviez commencé votre villégiature par les Alpes, nous n'aurions pas eu probablement l'honneur de vous re-